

Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée

AVIS AU LECTEUR : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'est préparée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention du Secrétariat d'arrondissement d'Outremont.

VERSION À JOUR : DÉCEMBRE 2014

AO-37 RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT VISANT L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

1. L'arrondissement adopte un programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée.
2. L'arrondissement est autorisé à effectuer, à ses frais, des travaux visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée moyennant le consentement du propriétaire ou de son représentant dûment autorisé.

Ledit consentement du propriétaire ou de son représentant dûment autorisé est valable pour une période totale de trois (3) ans.

Art. 1, règl. AO-150

3. Avant de pénétrer sur la propriété privée afin de procéder à l'enlèvement des graffitis, le propriétaire ou son représentant doit avoir rempli le formulaire joint à l'annexe A.
4. Le formulaire joint à l'annexe A est valide pour une période de trois (3) ans à compter de la date de la signature du propriétaire ou de son représentant dûment autorisé.

Art. 2, règl. AO-150

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Formulaire (article 3)

ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE
Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité

Valide pour trois (3) ans

Propriétaire (adresse postale)

Nom : _____

Compagnie : _____

Représentant : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Adresse de l'intervention : _____

Description des graffitis :

Dimensions des graffitis : _____**ACCEPTATION**

Je donne accès à la propriété localisée à l'adresse civique mentionnée ci-dessus aux représentants de l'arrondissement d'Outremont et de l'entrepreneur désigné par lui, afin qu'ils puissent exécuter sur ma propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la voie publique. Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par l'arrondissement. Je reconnais que l'arrondissement ou l'entrepreneur, le cas échéant, n'ont aucune obligation de résultat. De plus, je reconnais être avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées. De plus, je dégage l'arrondissement, ses préposés ou représentants, et l'entrepreneur, le cas échéant, de toute responsabilité face à un dommage causé sur ma propriété à l'occasion de l'exécution des travaux. J'autorise donc l'arrondissement et l'entrepreneur, le cas échéant, à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis sur ma propriété.

Signature : _____

Date : _____